

N° DEL 2014.09.24/144

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 24 septembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	18/09/2014
Affichage	18/09/2014

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

**Etaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Etaient Représentés :**

CIUPPA Marcel pouvoir à GUERIN Nicole.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

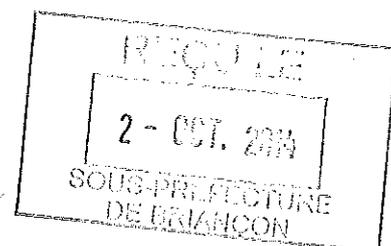
**THEME : PATRIMOINE 6.**

**OBJET : BASTION ET  
GALERIE DE LA GRANDE  
GARGUILLE PLACE  
BLANCHARD – DEMANDES  
DE SUBVENTIONS.**

**Absents-Excusés :**

CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain,  
VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH  
Catherine, ARMAND Emilie.

**Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.**



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

L'effondrement du sol survenu en janvier 2014 en partie sud-ouest de la place Blanchard a provoqué l'obturation du collecteur de la grande gargouille dans sa partie inférieure, risquant de générer une augmentation de la pression hydrostatique à l'arrière du parement du rempart. Un drainage provisoire, assuré par deux forages drainants, a été mis en œuvre par les services de la Ville.

Les modifications successives de la fortification dans cette zone, les changements incessants d'utilisation et d'aménagement des niveaux de la place, ainsi que le ruissellement des eaux souterraines à l'interface entre le rocher et le remblai ont sans doute concouru à la fragilisation de l'ensemble des structures (souterraines et de soutènement) de cette zone et ont conduit à cet effondrement.

L'objectif du diagnostic, commandé après appel d'offres et rendu fin juillet 2014, est de confronter l'approche historique avec les investigations techniques, afin d'établir le scénario le plus probable d'explication de cet effondrement et de proposer les mesures de confortement les plus adaptées et les plus respectueuses du monument historique.

Le parti de restauration et d'intervention proposé correspond au rétablissement de la continuité du collecteur, à l'intervention structurelle, au rétablissement de la continuité de la place.

L'estimation du coût d'opération s'élève à 1 295 058 € HT, honoraires de la maîtrise d'œuvre inclus.

Le plan de financement proposé est :

Etat DRAC (40%)	518 023,20 € HT
Département (20%)	259 011,60 € HT
Région (20%)	259 011,60 € HT
Ville (20%)	259 011,60 € HT
Total	1 295 058,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération honoraires compris ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Pour le Maire absent et par suppléance  
Madame la Première Adjointe,

TRANSMIS LE 01 OCT. 2014

PUBLIÉ LE 01 OCT. 2014

NOTIFIÉ LE 03 OCT. 2014

Nicole GUERIN.

